

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

193129

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2720 Société : RAM

Actif Pensionné(e)

Autre : Retraite

Nom & Prénom : MOURELAÏN Abderrahman

Date de naissance : 01-01-1948

Adresse : Hay RAJAI Rue 1 n° 18 Casab.

Tél. : 0662470773

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 23/01/2014

Nom et prénom du malade : Falah Fatiha Age : 56.9 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : lunette

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

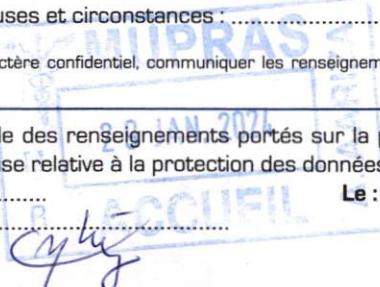
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab.

Le : 26.1.2014

Signature de l'adhérent(e) :



LEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/10/10 OPHT Bd des Forces Auxiliaires Bourj el Kebir	2		200DH	Dr By EL MUSTAPHA OPHTALMOLOGISTE Bd des Forces Auxiliaires Bourj el Kebir n° 8 Casa

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE AL JAWDA Casablanca - Rue A. N. I. Boudiaf - 10.05.2011	23/10/2011	235,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
AL JAWWA AL MOUAFI KHALID Casablanca, 1er juillet 1805 Signature de l'opérateur, TEL: 0525-18051			

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

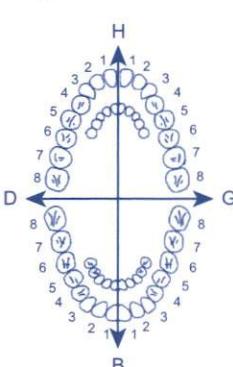
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. BY El Mustapha

Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux



الدكتور المصطفى بي

أخصائي طب و جراحة العيون

كبار - أطفال

Adultes - Enfants

Lauréat de la faculté de médecine de casa

Ex médecin à l'hôpital 20 Août - Casablanca

Membre de la Société Française d'ophtalmologie

Membre de la Société Européenne de la Cataracte et la Chirurgie Réfractive

Diplôme de Contactologie - Université de Versailles - Paris

خريج كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

طبيب سابق بمستشفى 20 غشت-البيضاء

عضو الجمعية الفرنسية لطب و جراحة العيون

عضو الجمعية الأوروبية لجراحة الساد (الجلالة)

والجراحة الإنكسارية

دبلوم العدسات اللاصقة جامعة فرساي باريس

Casablanca, le :23 janvier 2024

الدار البيضاء في :

Mme FALOUH FATIMA

145,-

1/ AQUALARM collyre

1 goutte 3 fois/j , dans les deux yeux, pendant 3 Mois

go,70



2/ OPATANOL collyre

1 goutte 2 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

235,70

PHARMACEUTICAL JAWDA
AAOUATIF Kamal
Hay Raja 1, Rue 6 N°1Bournazel
Casablanca . Tel: 0522 72 70 55

Dr BY EL MUSTAPHA
OPHTHALMOLOGISTE
Bd des Forces Aériennes
Bournazel 1, Casablanca



شارع القوات المساعدة، بورنازيل ، بلوك 5 ، رقم 8 ، الطابق الثاني. (قرب المقاطة 67 سابقا). الدار البيضاء

Bd des forces auxiliaires, Bournazil, Bloc 5, N° 8, 2ème étage (à côté de l'ex arrondissement 67). Casablanca



05 22 02 37 27



06 50 79 82 23



elmustapha.by@gmail.com

NOTICE : INFORMATION DE L'UTILISATEUR

OPATANOL® 1 mg/ml Collyre en solution

Olopataidine

Flacon de 5 ml

Veuillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant d'utiliser ce médicament, car elle contient des informations importantes pour vous.

Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin, ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, cela pourrait lui être nocif, même si les signes de leur maladie sont identiques aux vôtres.

Si l'un des effets indésirables devient grave ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice, parlez-en à votre médecin, ou à votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir section 4.

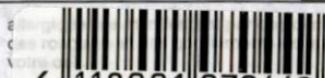
Que contient cette notice :

- 1- Qu'est-ce que OPATANOL et dans quel cas est-il utilisé ?
- 2- Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser OPATANOL ?
- 3- Comment utiliser OPATANOL ?
- 4- Quels sont les effets indésirables éventuels ?
- 5- Comment conserver OPATANOL ?
- 6- Informations supplémentaires.

1- QU'EST-CE QUE OPATANOL ET DANS QUEL CAS EST-IL UTILISE ?

OPATANOL est utilisé pour le traitement des signes et symptômes des conjonctivites allergiques saisonnières.

Conjonctivite allergique. Des agents (allergènes) comme les pollens, la poussière de maison ou les animaux peuvent être à l'origine de réactions



6 118001 070442

Laboratoires Sothema Bouksoura
Opatanol® 1mg/ml collyre en solution
Flacon de 5 ml
AMM Maroc N° 96/R1/20 DMP/21/MAJ
PPV : 90,70 DHS

407253 MA

aisons,
de de

le traitemen
uisant

NT LES INFORMATIONS A
NT D'UTILISER OPATANOL ?

Utilisation pendant la grossesse et



Adultes - Enfants

Lauréat de la faculté de médecine de casa

Ex médecin à l'hôpital 20 Août - Casablanca

Membre de la Société Française d'ophtalmologie

Membre de la Société Européenne de la Cataracte et la Chirurgie Réfractive

Diplôme de Contactologie - Université de Versailles - Paris

خريج كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

طبيب سابق بمستشفى 20 غشت-البيضاء

عضو الجمعية الفرنسية لطب و جراحة العيون

عضو الجمعية الأوروبية لجراحة الساد (الجلالة)

و الجراحة الإنكسارية

دبلوم العدسات اللاصقة جامعة فرساي باريس

Casablanca, le : 23 janvier 2024

الدار البيضاء في :

Mme FALOUH FATIMA

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs Antireflets

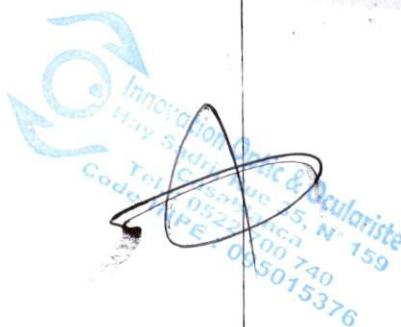
OD = + 1.75 (- 1.75 à 78°)

OG = + 2.00 (- 1.25 à 87°)

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs Antireflets

OD = + 4.50 (- 1.75 à 78°)

OG = + 4.75 (- 1.25 à 87°)



Dr By EL MUSTAPHA
OPHTHALMOLOGISTE
Bd des Forces Auxiliaires
Pour consultation et opérations

شارع القوات المساعدة، بورنازيل ، بلوك 5 ، رقم 8 ، الطابق الثاني. (قرب المقاومة 67 سابقا). الدار البيضاء

Bd des forces auxiliaires, Bournazil, Bloc 5, N° 8, 2ème étage (à côté de l'ex arrondissement 67). Casablanca



05 22 02 37 27



06 50 79 82 23



@elmustapha.by@gmail.com



Innovation
Optic & Oculariste

Réhabilitation

Innovation

Education

أخصائي عيون اصطناعية وتصريحي

P.C. : 457795 - T.P. : 32700488

Hay Sadri, rue 35, N° 159
à côté du café BELLE CITY - Casablanca
06 02 07 47 47 - 0522 700 740
facebook : Innovation Optic Casablanca
innovation.optique@gmail.com

FACTURE INNOV N° 000488
24/11/2011
FALaouh Fatima



095015376

Doit

N° de Nomenclature :

Docteur : Dr. B. el Mustapha.

Monture : plastique 400,00 DH

Verres : ergonomique VL + VP 1100,00 DH

VL : ✓

OD : +1.25/-1.25 à 281

OG : +2,00/-1.25 à 87)

7798

VP : AD

OD : +1.00/-1.25 à 281

OG : +1.75/-1.25 à 87)

8023

Total : 1500,00 DH

Arrêtée La Présente Facture à la Somme de :

Quatre mille cinq cent dix-huit
par ement exprimé.